

Edito

Le printemps, c'est le retour des animaux en prairie et un certain allègement de la charge de travail pour tous les éleveurs. Presque tous, devons-nous malheureusement corriger puisque cette année, le foyer de brucellose survenu dans un élevage malchanceux aura perturbé le bon déroulement des opérations.

Après l'afflux hivernal d'analyses dans le cadre de la lutte officielle obligatoire IBR, d'autopsies liées à l'émergence du virus de Schmallenberg, notre laboratoire a redéployé ses capacités et ses compétences pour exécuter les milliers d'analyses brucellose, requises en urgence par nos autorités. Souhaitons une issue rapide à cette investigation d'envergure et indispensable, pour notre pays dont le statut est « officiellement indemne de brucellose » depuis 2003.

Cet accident sanitaire nous invite à rappeler dans cette édition les règles de biosécurité indispensables, que tout éleveur doit, devrait appliquer devrais-je ajouter, en temps de « paix » comme en temps de « guerre ». En effet, si réagir s'impose naturellement en cas de problème, prévenir est une démarche quotidienne et assidue dont il est regrettable que chacun ne soit pas convaincu !

Parmi ces règles de prévention, l'utilisation

du Kit achat constitue le bon réflexe, à n'en pas douter au vu de nos premiers résultats après 8 mois d'existence : de nombreux cas positifs, paratuberculose, néosporose, BVD et IBR confondus, sont pris dans les mailles de ce filet de sécurité. Vous pourrez le constater plus en détails en page 2... mais aussi que trop peu d'entre vous encore y font appel, malgré son coût réduit et un bénéfice sanitaire énorme ! Quoi de pire, pour exemple, et de plus regrettable qu'un bovin IPI, introduit dans un élevage sain au départ... ?

L'élevage de porcs lui aussi fait l'objet de mesures de biosécurité dont les éleveurs de bovins peuvent s'inspirer, bien qu'elles soient souvent plus aisées à appliquer, compte tenu du principe de circuit fermé. Elle font partie de la lutte contre la salmonellose, entre autres maladies.

Pour terminer, nous attirons d'ores et déjà votre attention sur la prochaine Assemblée générale de l'Arsia, programmée en juin et ouverte à toutes et tous. Cette année, l'AG confirmera le choix de deux nouveaux administrateurs, désignés par les membres effectifs de l'AG lors de nos dernières commissions d'accompagnement.

Bonne lecture,

Jean Detiffe, Président de l'Arsia

Publications

Une brochure explicative faisant le point sur la BVD sous forme de questions-réponses, est à votre disposition.

Elle complètera utilement les publications déjà existantes sur la néosporose, l'IBR, la fièvre Q et le colostrum.

Ces brochures sont disponibles dans tous les bureaux d'accueil de l'Arsia et sur demande au 083/23 05 15 ou par mail arsia@arsia.be



Vous pouvez également télécharger ces brochures sur notre site dans la rubrique « Téléchargement »

Eviter d'introduire une maladie contagieuse

Brucellose présente... ou non par ailleurs, des mesures de sécurité doivent absolument être mises en place pour vous protéger, vous, les autres, vos animaux et ceux des autres.

Acheter

Avant toute démarche, il faut absolument se renseigner sur la situation sanitaire de l'exploitation du vendeur. A l'arrivée de l'animal, la visite du vétérinaire s'impose, au cours de laquelle la tuberculination sera réalisée ainsi que l'examen général de l'animal.

Afin de ne pas acheter aussi une maladie (cf notre article en page 2 sur notre kit achat), la mise en quarantaine est de rigueur, le temps de réaliser des analyses et d'en obtenir les résultats. Plus particulièrement dans le contexte actuel de brucellose, les achats de veaux femelles d'origine inconnue doivent être évités. De tels veaux sont peut-être infectés, mais peuvent toutefois se révéler négatifs lors d'une analyse de sang à l'achat. Enfin, mieux vaut ne jamais reprendre un animal qui est allé au marché ou dans une exploitation inconnue.

Autres entrées

Pour tout visiteur venant de l'extérieur, prévoyez soit des bottes et vêtements

qui restent dans l'exploitation ou encore des chaussons et survêtements, soit un point d'eau pour nettoyer les bottes avant de passer dans un pédiluve mis à disposition.

Du bon usage du pédiluve... il doit en effet **impérativement être régulièrement nettoyé** et son contenu désinfectant renouvelé à temps et à heure, selon les recommandations prévues. Sans quoi, cela ne sert à **rien**, quand ce n'est pas carrément créer un véritable bouillon de culture de germes, plus néfaste que préventif.

Il faut bien entendu éviter les échanges entre exploitations de vèlueuses, épancheurs, tonneaux à lisier,...

Gestion des cadavres

Avant tout, pour « stocker » le cadavre avant son enlèvement, un espace à l'écart de l'élevage, inaccessible à tout animal (couvrir au moins), aisé à nettoyer voire désinfecter, et retenant d'éventuels écoulements, doit idéalement être aménagé.

Transport de cadavres d'animaux pour l'autopsie? Attention!! Si vous décidez d'acheminer un cadavre vous-même vers notre salle d'autopsie, le respect des **règles d'hygiène** est essentiel :

- Evitez de manipuler des cadavres et des avortons à main nue. La brucellose mais d'autres maladies également sont contagieuses pour l'homme, ne l'oubliez pas... Lavez et désinfectez vos mains après cette opération.
- Les avortons doivent impérativement être **emballés** dans un sac **parfaitement hermétique**.
- Lors du dépôt de cadavres à l'Arsia, le « livreur » **évitera**

bien entendu **tout contact** éventuel avec d'autres cadavres déjà collectés sur le site.

- formalité administrative mais cependant essentielle pour garantir une parfaite traçabilité et la fiabilité des résultats: il est également important de **correctement identifier** les cadavres (même les avortons!).

Vigilance

Enfin, aux moindres signes suspects (de brucellose notamment), fièvre, avortement, veau mort-né, arrièrefaix, stérilité, ..., isolez l'animal du reste du cheptel et appelez votre vétérinaire afin qu'il procède aux examens nécessaires.

Si vous faites appel à notre service de ramassage, pour faciliter la tâche de nos chauffeurs, merci lors de l'appel téléphonique, de toujours bien préciser l'endroit où se trouvera le cadavre en fournissant une adresse exacte, car elle est parfois différente des coordonnées administratives connues dans nos fichiers. Si vous laissez un message sur le répondeur de l'Arsia, il importe d'énoncer clairement nom et prénom ainsi que le numéro du troupeau.

Le Kit Achat: premiers résultats et commentaires

La formule «kit achat» mis en place en juillet 2011 par l'ARSIA rencontre un franc succès... mais plus d'achats encore pourraient et devraient être testés !

Voici nos premiers résultats précisés dans le tableau 1, représentant le nombre de kits demandés depuis son lancement.

Tableau 1: répartition mensuelle du nombre de kits achats réalisés

Nombre de kits réalisés	
Juillet 2011	384
Août 2011	472
Septembre 2011	575
Octobre 2011	835
Novembre 2011	1092
Décembre 2011	1274
Janvier 2012	897
Février 2012	638
Total	6167

L'observation du graphique 1 nous amène à un premier constat, seuls 7,8 % des achats ont été testés, avec une moyenne de près de 10% pour les derniers mois (à l'exception de février) (graphique 1). «Peut mieux faire», dirons-nous, surtout au vu des résultats positifs obtenus. Il s'avère très utile de prendre ces précautions de contrôle ! En effet, les résultats des analyses sur les 4 germes testés en attestent, ayant permis de

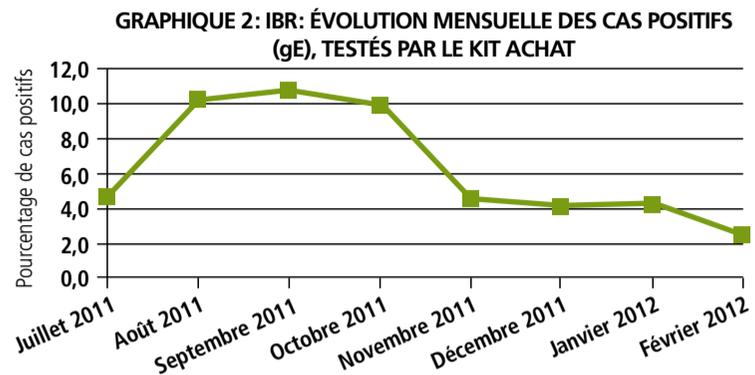
mettre en évidence une proportion de prévalences (cas positifs) telles qu'indiquées dans le tableau 2.

Tableau 2: Proportion de résultats positifs observés sur 4 germes lors des analyses à l'achat

Maladies	% positifs
BVD	0,60 %
Paratuberculose	0,9 %
Néosporose	12,30 %
IBR gE	5,80 %

La maladie la plus fréquemment observée lors des achats est la **néosporose**, pour laquelle les résultats montrent pas moins de 12% (autrement dit 1 sur 8!) des animaux testés positifs vis à vis de ce parasite. En examinant de plus près les résultats nous observons que 12,9% des achats en Belgique sont positifs contre seulement 6,7% en importations, ce qui laisse présumer que la néosporose est plus fréquente chez nous que dans les pays voisins.

Il est plus qu'opportun de ne pas introduire une vache positive dans la mesure où celle-ci «démarrera» une nouvelle lignée infectée, la maladie se transmettant essentiellement par



la voie verticale (utérine) de la mère à son veau. De plus, sachez que la néosporose constitue depuis le 1er février 2012 un vice rédhibitoire pour les animaux femelles*.

En matière d'**IBR**, on observe une diminution de cas positifs au cours des mois, comme présenté sur le graphique 2. Ce constat est probablement lié à l'échéance de l'obligation de posséder un statut, avec de plus en plus de troupeaux certifiés. L'acheteur peut en effet disposer désormais des informations sur tout animal mis en vente (via notre portail CERISE notamment).

Pour la **BVD** (0,6% de prévalence) et pour la **paratuberculose** (0,9% de prévalence), il n'y a pas de tendance saisonnière observée. Nous ne pouvons que recommander, une fois de plus, de tester ces maladies durant toute l'année, lors d'achats. Pour ces deux maladies, un seul animal positif introduit dans un élevage sain suffit pour entraîner la contamination de tout le troupeau !

En matière de BVD, voyez plutôt le calcul: avec près d'1 bovin positif sur 170, rapporté au nombre total

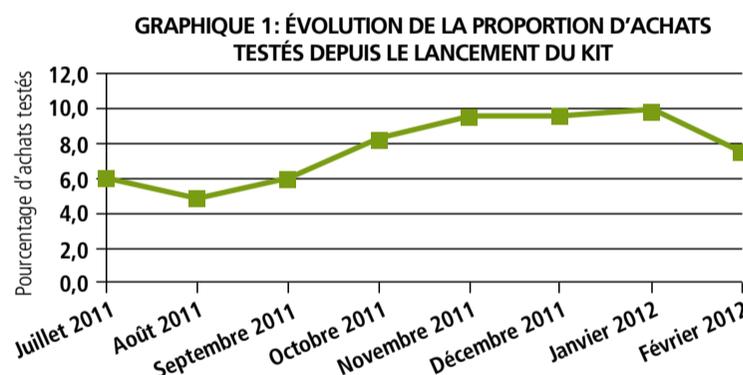
d'achat, cela correspond à l'introduction de 471 animaux positifs, soit un nombre important d'élevages menacés, sur seulement 8 mois en Wallonie.

Un dernier chiffre: seulement 13% des éleveurs ont fait appel au kit achat depuis son lancement.

A noter également qu'un peu plus de la moitié de ces éleveurs n'ont testé qu'un seul achat durant cette période, alors qu'en moyenne un troupeau a acheté, sur cette période de 8 mois, près de 7 bovins. Cela nous amène à l'hypothèse que les éleveurs ne font pas tester tous leurs achats systématiquement. Soyez prudents en permanence: dans le cadre de l'engraissement **aussi**, l'introduction d'animaux infectés par une de ces maladies peut engendrer des pertes économiques importantes !

En conclusion, nous insistons sur la grande importance de ce «kit achat» pour prévenir l'introduction de nouvelles maladies dans son troupeau.

**Est considéré comme atteint de néosporose: tout bovin femelle ayant réagi positivement au test requis.*



VOUS ACHETEZ UN BOVIN?

N'ACHETEZ PAS UNE MALADIE!

À la disposition des éleveurs et des vétérinaires, un nouveau «kit analyses à l'achat» utile et économique.

INFOS ET CONTACT

Tel: 083 23 05 18 / www.arsia.be

*Uniquement valable pour l'acheteur, lors de l'édition de nouveaux passeports

Prix du Kit Achat à l'Arsia

Une ristourne supplémentaire pour les détenteurs de bovins du Hainaut

L'importance de tester tout animal à l'achat afin de ne pas introduire de maladie dans son élevage n'est plus à démontrer, d'autant plus que le coût de cette mesure est tout à fait raisonnable.

Pour les détenteurs hennuyers, il devient même anecdotique...

Grâce à la ristourne du fonds sanitaire, pour tout exploitant wallon cotisant à l'Arsia, le kit achat de dépistage de la BVD, la néosporose, la paratuberculose et l'IBR, revient à **8,50€ HTVA** seulement.

Pour tout éleveur hennuyer, deux ristournes, sur les analyses BVD et Neosporose de 1,89€ HTVA chacune, sont versées par la Province de Hainaut. Le kit revient donc à **4,72€ HTVA**.

Depuis le 1^{er} avril, l'asbl Maison des Éleveurs du Hainaut contribue également aux 4000 premiers kits achats qui seront sollicités, à hauteur de 1,89€ HTVA.

De 4,72€, le kit achat descendra donc pour les éleveurs hennuyers à **2,83€ HTVA**. Voilà qui ne peut que les encourager à appliquer cette mesure essentielle pour la santé de leur élevage !

KIT Achat ARSIA	Prix HTVA
Éleveur Wallon	8,50 €
Éleveur Hennuyer (4000 premiers tests)	2,83 €



Nouvelles du GPS Respiratoire-Coronavirus

Objectifs

À l'Arsia, le projet GPS - Gestion Prévention Santé - Respiratoire Coronavirus a pris cours toute l'année 2011 avec pour objectif de faire le point sur les germes que l'on peut détecter au niveau de poumons de veaux de 1 à 6 mois, sous la forme d'une étude « cas-témoin ». Précisément, les veaux « cas » présentaient des signes respiratoires avant la mort, les « témoins », non.

Un second objectif pour notre équipe était d'améliorer le diagnostic de ces infections souvent complexes, notamment grâce à de nouveaux outils.

Résultats sur les 113 premiers poumons analysés

« Côté veau »

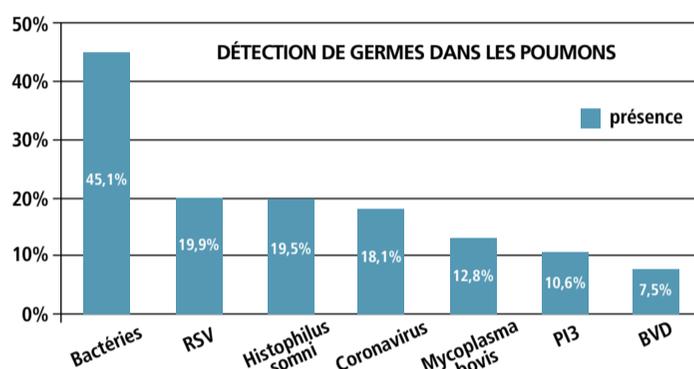
- Si les lésions sont plus fréquentes chez les « cas » (avec symptômes respiratoires observés), elles sont également fréquentes chez les veaux « témoins » : 65 % des veaux sans symptôme respiratoire avaient pourtant des lésions aux poumons !
- Les symptômes et les lésions respiratoires sont accompagnés de fièvre : pratiquement, ceci justifie l'usage systématique du thermomètre, indicateur précoce et bon marché, comme signal d'alerte !
- Le développement de maladies respiratoires ne semble pas lié aux contacts avec des adultes ou d'autres veaux alors qu'il est souvent avancé que ces pathologies sont plus fréquentes quand il y a des contacts entre jeunes et adultes ou même entre les jeunes.

« Côté germes »

Les germes les plus fréquemment détectés sont repris dans le schéma ci-dessous.

Parmi les 45% de bactéries retrouvées, voici ci-contre leur répartition après identification dans les poumons.

Comme vous pouvez le constater, les bactéries *E.coli* et *salmonella* ne se retrouvent donc pas exclusivement dans les intestins du bovin...



Principe du projet

Après autopsie des cadavres de veaux, bactéries et autres agents infectieux ont été identifiés sur les poumons et les organes présentant des lésions, dont les bactéries *Histophilus somni* et *Mycoplasma bovis* et les virus RSV, PI3 et BVD. Le coronavirus a également été recherché sur les poumons, ce type de virus étant connu dans d'autres espèces pour entraîner des troubles respiratoires tels le SRASS (Syndrome Respiratoire Aigu Sévère) chez l'homme et la bronchite infectieuse chez la volaille.

Bactéries retrouvées dans les poumons	Nombre de cas
<i>E. coli</i>	34
<i>Arcanobacterium</i>	18
<i>Salmonella Dublin</i>	9
<i>Pasteurella</i>	6
<i>Mannheimia</i>	5
Streptocoques	4

Pour un meilleur diagnostic

Pour affiner un diagnostic, mieux vaut combiner différentes techniques : recherche de bactéries et recherche de virus. En effet, les « associations de malfaiteurs » sont fréquentes :

- dans 30 à 40% des cas, il y a plus qu'un germe impliqué
- dans 20 à 30% des cas, on retrouve à la fois bactéries et virus.

Le poumon est un organe très intéressant à analyser. Même lorsque l'on n'a pas observé de signes respiratoires flagrants, il présente souvent des lésions et permet alors de détecter des germes pathogènes impliqués dans la mort de l'animal (septicémie, ...). **Ce point souligne également l'intérêt de faire procéder à une autopsie !!!**

Nettoyage des étables

Après le retour des animaux en prairie, le nettoyage des étables s'impose, parmi les mesures de biosécurité.

L'ARSIA met à votre disposition **un service de blanchissage et désinfection**, accessible à tous les éleveurs de toutes espèces animales (bovins, ovins, caprins, chevaux, ...).

Si vous souhaitez y faire appel, remplissez ci-dessous le formulaire d'inscription et

déposez-le à votre site Sanitel ou renvoyez-le à l'une des adresses indiquées, par courrier ou fax, avant le 15/05/2012.

Pour toute info supplémentaire :

Allée des Artisans, 2 à 5590 Ciney - **Tel :** 083/ 23 05 15 - **Fax :** 083/ 23 05 16

INSCRIPTION AU BLANCHISSAGE – SAISON 2012

CONDITIONS

A. Période = de juin à septembre (avertissement de passage fait par l'entrepreneur)

B. Le blanchissage sera facturé 0,27€ TVA c par m² (surface minimum facturée = 125 m²)

C. Si vous êtes inscrit et que vous refusez le blanchissage (lors de l'envoi de l'avertissement par l'entrepreneur ou lors de son passage), il vous sera facturé un désistement de 6,05€ TVA c.

A. DONNEES DE FACTURATION

N° client ARSIA
(ce n° figure sur les factures)

Nom(s)..... Prénom

Rue N°

Bte.....

Code postal Localité.....

Entité.....

Tél. : Fax. :

TVA.: BE [] [] [] . [] [] [] . [] [] []

Cpte banc.: [] [] [] - [] [] [] [] [] [] - [] [] []

B. DONNEES DU OU DES LOCAUX A BLANCHIR (si adresse différente de l'adresse de facturation)

Nom Prénom

Rue N°

Bte.....

Code postal Localité.....

Entité.....

Surface à blanchir : m²

Je certifie par la présente que les renseignements repris sur ce document sont sincères et corrects.

Date :

Signature

Coller la vignette code-barres
de votre troupeau



Rentabilisons nos exploitations porcines en améliorant la biosécurité ! (6^{ème} partie)

Avec le soutien de



Le sas d'entrée (biosécurité externe)

C'est un local qui vise à prévenir le risque de transmission « mécanique » des germes par l'homme. Il se situe au niveau de la clôture qui délimite le périmètre de l'élevage. Il est composé de deux zones :

- une externe en contact avec l'extérieur de l'enceinte,
- une interne qui permet l'entrée vers la porcherie.

Il est équipé au minimum d'un banc de séparation situé entre ces deux parties, d'un lavabo, de savons et désinfectants, ainsi que de vêtements, charlottes (casquettes) et bottes propres spécifiques à l'exploitation.

En entrant dans le sas, il faut :

- se déshabiller et enlever ses chaussures,
- se laver les mains et les désinfecter,
- passer le banc,
- mettre les cottes et les bottes (propres et désinfectées) de l'élevage,
- s'inscrire dans le registre d'entrée (pour les visiteurs)

De retour au sas (en venant de la porcherie) :

- nettoyer et désinfecter les bottes,
- mettre les tenues sales dans le panier à linge,

- passer le banc,
- se laver les mains, se rhabiller avec ses vêtements et se chausser à nouveau.

Dans certains élevages à haut statut sanitaire, une douche peut être imposée. Elle se situe au niveau de la séparation des deux zones. Elle a l'avantage de décourager les visiteurs qui n'ont pas l'absolue nécessité de rentrer dans l'élevage et d'imposer le changement de tenues.

Le lavage et la désinfection des mains

C'est une procédure très simple et très efficace pour éviter de transférer différents germes (notamment les salmonelles) dans une exploitation. Elle doit aussi être appliquée à l'entrée de chaque secteur au sein même de l'élevage.

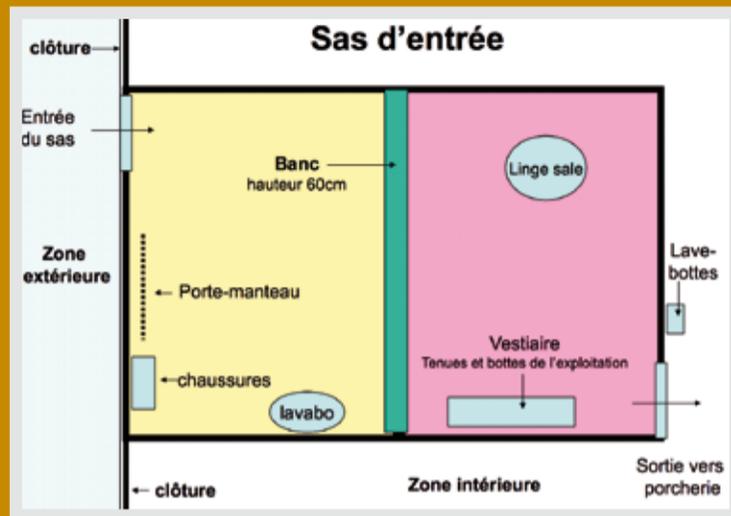
Procédure :

- lavage des mains et des ongles avec une brosse et un savon à base de povidone-iodée ou de chlorhexidine,
- désinfection avec solution alcoolique à 70%,
- séchage des mains (ne pas utiliser d'essuie-main !).

P. Thilmant, DMV

pierre.thilmant@provincedeliege.be

Tel : 04 / 387 48 38



Tenues et bottes de l'exploitation



Ces rubriques « biosécurité » sont consultables sur le site Web de l'« ARSIA » et du « CPL-animales » où des informations complémentaires et détaillées sont ajoutées.

Communication

Plan d'action Salmonella chez les porcs

Avis du Comité scientifique de l'Afscsa

La viande de porc est responsable pour une part importante des infections humaines (73 %) d'origine alimentaire causées par Salmonella, en Belgique. En cours depuis 2007, le plan de lutte actuel contre cette bactérie a été évalué par le Comité scientifique de l'AFSCA, afin de formuler des recommandations visant à réduire la contamination de la chaîne de production des viandes de porc et partant, le nombre de salmonelloses chez l'homme.

L'actuel plan d'action contre la Salmonella concerne uniquement le secteur engraissement de la production primaire.

Il repose essentiellement sur les prélèvements de sang répétés, par le vétérinaire d'exploitation, dans le cadre de la surveillance de la maladie d'Aujeszky.

Globalement, le nombre d'exploitations positives a nettement diminué en 2010. Toutefois, le Comité scientifique doute que cette évolution positive reflète le statut réel sur le terrain.

En effet, le plan d'action Salmonella fournit des informations insuffisantes, voire incorrectes, sur le statut effectif d'une exploitation individuelle.

Importance d'une approche globale de la chaîne

Le Comité scientifique est d'avis qu'il ne faut pas se focaliser uniquement sur la production primaire mais que l'ensemble de la chaîne (depuis l'alimentation animale jusqu'aux

viandes de porc fraîches prêtes à la consommation) doit être pris en considération.

Il propose de ne plus utiliser la sérologie (recherche des anticorps) pour le monitoring des porcs d'engraissement mais bien d'effectuer le monitoring à l'abattoir au niveau de la population, et au moyen de la bactériologie. Cette dernière détecte la bactérie elle-même, permet d'identifier les types de salmonelles et d'évaluer la résistance aux antibiotiques.

Parallèlement, prévenir l'introduction de Salmonella dans la chaîne via l'achat de matériel de reproduction et d'aliments non contaminés par la Salmonella. Autoriser et appliquer la vaccination des truies (dès que disponible) combinée à un suivi bactériologique, renforcer la biosécurité d'abord au niveau des exploitations de porcs reproducteurs et ensuite au niveau des exploitations de production, ... sont autant de mesures fortement recommandées.

Il a enfin été démontré que la meilleure manière et la plus rapide de diminuer l'exposition du consommateur à la salmonellose est d'optimiser, voire de renforcer les mesures d'hygiène au niveau des abattoirs et des ateliers de transformation de viandes, ce qui est hautement encouragé par le Comité scientifique.

Pour en savoir plus sur cette évaluation, le rapport est disponible dans son intégralité sur notre site.